Ordonnance de la Commission de la poste relative aux exigences minimales pour les conditions de travail dans le domaine des services postaux
(OEMTP)

Modification du ..... (Projet du 16 juin 2022 pour consultation informelle)

La Commission de la poste (PostCom)
arrête:

I

L'Ordonnance de la Commission de la poste relative aux exigences minimales pour les conditions de travail dans le domaine des services postaux du 30 août 2018[1] est modifiée comme suit :

Art. 2 al. 1

[1] Le salaire horaire minimal brut des employés s'élève au moins à 19 francs par heure.

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 1er juillet 2023.

…

Au nom de la Commission de la poste:

La présidente, Anne Seydoux
Le responsable du secrétariat, Michel Noguet

RS .....
1 RS 783.016.2